

(19)



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11)

EP 0 638 760 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
09.04.1997 Bulletin 1997/15

(51) Int Cl.⁶: **F21P 1/02**

(21) Numéro de dépôt: **94401832.4**

(22) Date de dépôt: **09.08.1994**

(54) **Fausse bougie**

Elektrische Kerze

Imitation candle

(84) Etats contractants désignés:
BE CH DE ES FR GB IT LI LU MC NL

(30) Priorité: **11.08.1993 FR 9309864**

(43) Date de publication de la demande:
15.02.1995 Bulletin 1995/07

(73) Titulaire: **GIRARD SUDRON & Cie S.A.**
F-75003 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Calvairac, Jean-Jacques**
F-31601 Muret (FR)

(74) Mandataire: **CABINET BONNET-THIRION**
12, Avenue de la Grande-Armée
75017 Paris (FR)

(56) Documents cités:
DE-A- 4 203 421 **FR-A- 536 926**
FR-A- 559 672 **US-A- 2 132 852**
US-A- 3 386 070

EP 0 638 760 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

La présente invention concerne une fausse bougie du type comportant un corps creux de forme cylindrique ou tronconique portant en sa partie supérieure une douille adaptée à recevoir le culot d'une ampoule.

Ce genre de fausse bougie, munie d'une ampoule, est destinée notamment à équiper des luminaires, de façon à ce que le luminaire semble équipé de véritables bougies, l'ampoule tenant lieu de flamme.

Une telle fausse bougie pose notamment le problème de l'installation de l'équipement électrique à l'intérieur dudit corps cylindrique ou tronconique, notamment l'immobilisation de la douille dans ledit corps creux et l'installation d'un câble électrique d'alimentation à l'intérieur dudit corps creux.

Généralement, la douille, de diamètre légèrement supérieur au diamètre intérieur dudit corps creux est introduite par force dans ce dernier, la déformation élastique subie permettant d'immobiliser la douille. Le câble d'alimentation est installé à l'intérieur du corps creux avant ladite introduction de la douille dans le corps de fausse bougie car le branchement du câble sur la douille ne peut pas être fait une fois que cette dernière est installée. Cette façon de procéder pose le problème de la fixation du câble à l'intérieur du corps. En effet, si le câble n'est pas immobilisé à l'intérieur dudit corps creux, une traction va s'exercer au niveau des connexions entre la douille et le câble sous l'effet du poids de ce dernier ainsi que des efforts divers qui peuvent être appliqués sur le câble lors de l'installation de ladite fausse bougie sur un luminaire. Il a été proposé de monter sur le câble un anneau de diamètre sensiblement égal au diamètre intérieur dudit corps creux. Avant installation de la douille, le câble équipé dudit anneau est introduit par force dans le corps creux. Cependant, l'installation du câble par cette méthode est malcommode et risque d'endommager le câble. De plus l'immobilisation du câble ainsi obtenue n'est pas très sûre.

De plus, dans les fausses bougies déjà existantes, est prévu généralement, au niveau de la partie supérieure du corps creux, un rétrécissement du diamètre intérieur formant couronne et destiné à servir de support à la douille de façon à ce que celle-ci soit sûrement immobilisée en translation verticale. La réalisation d'une telle couronne intérieure complique la fabrication du corps creux.

La présente invention vise une fausse bougie dans laquelle l'équipement électrique peut être installé sans poser les problèmes précédemment évoqués.

A cet effet, il est proposé une fausse bougie du type comportant un corps creux de forme cylindrique ou tronconique portant en sa partie supérieure une douille adaptée à recevoir le culot d'une ampoule et connectée à un câble d'alimentation qui s'étend axialement à l'intérieur dudit corps, et un corps intérieur amovible de montage de l'équipement électrique, caractérisée en ce que ledit corps intérieur creux et constitué d'au moins

deux parties complémentaires, renferme l'équipement électrique, comprenant ladite douille et ledit câble, lesdites parties complémentaires étant immobilisées l'une contre l'autre à l'intérieur du corps creux par emboîtement forcé afin d'enserrer ladite douille dans un logement supérieur, le câble étant maintenu dans un passage axial ménagé entre lesdites parties.

Le montage de l'équipement électrique étant effectué sur ledit corps intérieur, le corps creux de fausse bougie ne comporte pas de moyen de montage de l'équipement électrique telle qu'une couronne intérieure. Il peut donc être réalisé simplement. D'un autre côté, ledit corps intérieur peut comporter tous moyens nécessaires à un bon maintien de l'équipement électrique.

L'équipement électrique est installé d'abord dans ladite partie munie du dispositif de chicanes, la douille étant simplement posée sur son extrémité supérieure et le câble étant passé dans le dispositif de chicanes. La ou les autres parties sont ensuite installées de façon à constituer ledit corps intérieur lequel est immobilisé par introduction forcée dans le corps de fausse bougie, la constitution du corps intérieur permettant d'immobiliser l'équipement électrique à l'intérieur du corps.

Ainsi, d'une part, l'installation de l'équipement électrique dans la fausse bougie se fait très commodément et d'autre part, la douille et le câble sont parfaitement immobilisés à l'intérieur du corps de fausse bougie.

Un brevet US-A-2 132 852 divulgue une fausse bougie du type comportant un corps creux de fausse bougie et un corps intérieur amovible de montage de l'équipement électrique. Ce corps intérieur peut être constitué de plusieurs parties. Dans la fausse bougie décrite dans ce document, l'équipement électrique se trouve installé sur le corps intérieur, et non pas enserré à l'intérieur de ce corps intérieur, comme c'est le cas dans la présente invention. Cette fausse bougie présente donc une sécurité d'utilisation moindre que celle de la présente invention, les éléments électriques étant séparés de l'extérieur par le seul corps creux de fausse bougie, alors que, dans la présente invention, ils le sont également par le corps intérieur. En outre, dans la présente invention, le corps intérieur étant introduit par force dans le corps creux de fausse bougie, il est parfaitement immobilisé à l'intérieur de ce corps creux.

Selon un autre aspect de la présente invention, le corps de fausse bougie et ledit corps intérieur sont réalisés en une matière thermoplastique injectable présentant des bonnes caractéristiques de résistance à haute température telle la matière thermoplastique commercialisée sous la dénomination LATENE 7H2WV0.

Les caractéristiques et avantages de l'invention ressortiront d'ailleurs des exemples non limitatifs exposés dans la description qui va suivre, en référence aux dessins annexés dans lesquels:

la figure 1 est une vue en coupe longitudinale montrant une fausse bougie selon l'invention ;

la figure 2 est une vue schématique montrant l'ins-

tallation de la fausse bougie de la figure 1 dans un premier type de luminaire ;

la figure 3 est une vue schématique montrant l'installation d'une fausse bougie selon une variante de la présente invention dans un second type de luminaire ;

la figure 4 est une vue en perspective éclatée montrant un corps intérieur pour la fausse bougie de la figure 1 ;

la figure 5 est une vue en coupe longitudinale dans un plan perpendiculaire au plan de coupe de la figure 1, à une plus grande échelle, de la partie supérieure du corps intérieur de la figure 4 ;

la figure 6 est une vue en élévation du corps intérieur ;

la figure 7 est une vue en élévation montrant la partie basse de fixation d'un corps intérieur pour la fausse bougie de la figure 3 ;

la figure 8 est une vue selon la direction VIII-VIII de la figure 7.

Suivant la forme de réalisation choisie et représentée à la figure 1, un corps 1 de forme tronconique et creux axialement, présente l'aspect extérieur d'une bougie. Ce corps 1 est avantageusement réalisé en matière thermoplastique injectable. Par exemple, on utilise la matière thermoplastique commercialisée sous la dénomination LATENE 7H2WV0 naturel dont les caractéristiques de tenue à la chaleur et d'inflammabilité sont adaptées à la présente application.

La surface intérieure dudit corps 1 délimite un passage tronconique 1 d'axe AA, d'angle très faible et donc quasiment cylindrique. Ce passage est adapté à recevoir par emboîtement un corps creux intérieur 2 de forme tronconique correspondant constitué de deux parties séparables 2' et 2'', de part et d'autre d'un plan médian C.

Comme on le voit sur les figures 1 et 4, le corps 2 est muni sur sa surface extérieure de deux renforts d'épaisseur 3 et 4 formant collets disposés respectivement à son extrémité inférieure et dans sa partie supérieure, et d'un évidement circonférentiel 5 au dessus dudit collet 4.

Au niveau de l'évidement 5 sont ménagées des nervures de raidissement 6 disposées en paires 6', 6'' de part et d'autre du plan C, ces nervures d'orientation généralement radiale présentant des parties supérieures divergentes de raccordement à une collerette terminale du corps intérieur.

La surface intérieure du corps 2, de forme générale cylindrique de révolution, mais avec, dans sa partie inférieure délimitée par deux renforts d'épaisseur 7 et 7' en forme de couronnes, un logement 8 de section hexagonale. L'emplacement de ce logement 8 correspond à la position du collet 3 se trouvant sur la surface extérieure du corps 2, comme on le voit sur la figure 4. Au niveau de la partie supérieure 5 évidée extérieurement du corps 2 se trouve un rétrécissement 10 du passage

axial 9. Au niveau de l'extrémité basse dudit rétrécissement 10 est disposé sur la surface intérieure dudit corps 2 un renfort d'épaisseur 11 en forme de couronne. Au dessus du logement hexagonal 8 sont disposées trois nervures 14, 15 et 16 formées sur la partie 2' du corps 2 indépendantes de la partie 2''. Ces nervures d'orientation transversales en forme de demi-disques sont disposées à intervalles réguliers en sens axial. Les côtés droits des trois demi-disques sont dans un plan médian du corps 2 perpendiculaire au plan C, les nervures 14 et 16 d'un côté et la nervure 15 de l'autre étant disposées de part et d'autre dans ce plan, comme on le voit sur la figure 4. Une quatrième nervure 17, en forme de plaque parallélépipédique rectangle, s'étendant en sens axial est disposée contre le côté droit de la nervure demi-disque 15. Lorsque les parties 2' et 2'' du corps 2 sont maintenues l'une contre l'autre, les surfaces courbes libres des nervures 14, 15 et 16 sont en contact avec la pièce 2'' du corps 2. L'ensemble constitué par les nervures 14, 15, 16 et 17 forme un dispositif de chicanes 19 dans le passage axial 9. Deux ergots 18 sont disposés sur la partie 2'' respectivement au niveau de l'extrémité basse et de l'extrémité haute du dispositif de chicanes 19 de sorte que lorsque les pièces 2' et 2'' sont maintenues en contact, lesdits ergots soient en contact respectivement avec la surface haute de la nervure 16 et avec la surface basse de la nervure 14. Le contact entre lesdits ergots et lesdites nervures empêchant le glissement longitudinal des pièces 2' et 2'' l'une par rapport à l'autre et le contact entre les nervures 14, 15 et 16 et la pièce 2'' empêchant dans une certaine mesure le glissement transversal, il suffit de presser les pièces 2' et 2'' l'une contre l'autre pour assurer une bonne cohésion du corps 2.

Deux lumières 12 de forme circulaire sont ménagées sur la partie supérieure du corps intérieur 2, l'une à l'opposé de l'autre par rapport au plan C. Deux lumières 13 en forme de trou oblong (Fig. 6) s'étendant en direction axiale sont ménagées au niveau du rétrécissement 10. Ces lumières 13 sont réalisées de part et d'autre de la séparation entre les deux parties 2' et 2'', des échancrures 13' étant ménagées sur ces parties au même niveau. Lorsque les parties 2' et 2'' sont maintenues l'une contre l'autre pour former le corps 2, les échancrures 13' coopèrent pour former les lumières 13.

Les deux parties 2' et 2'' du corps 2 qui vient d'être décrit sont réalisées dans la même matière thermoplastique que le corps 1 et peuvent être tout comme lui mises en forme par toute technique de moulage connue.

Le logement hexagonal 8 est adapté à recevoir un écrou frein 30 de forme correspondante et dont la hauteur correspond à la hauteur séparant les couronnes 7 et 7'. Lorsque les parties 2' et 2'' sont maintenues l'une contre l'autre, cet écrou est donc immobilisé dans le logement.

Le rétrécissement 10 est adapté à recevoir une douille 20, ladite douille étant enserrée entre les parties 2' et 2''. La circonférence de la douille 20 est légèrement

supérieure à la circonférence intérieure du corps 2 au niveau du rétrécissement 10 de telle façon que la douille soit parfaitement immobilisée lorsque les parties 2' et 2'' sont maintenues l'une contre l'autre. La figure 5 montre de manière détaillée l'installation de ladite douille dans ledit corps 2, ainsi que du reste de l'équipement électrique. Cet équipement étant de type connu, il n'est pas nécessaire qu'il soit décrit en détail dans sa forme ni dans son fonctionnement. Seul son agencement par rapport au corps 2 fera l'objet d'une description, cet agencement étant un élément important de la présente invention.

Sous la douille 20 est fixée une première rondelle conductrice 24 munie de deux pattes 24' et 24'' diamétralement opposées. L'une de ces pattes, en l'occurrence la patte 24' est rabattue le long de la face extérieure de la douille 20 et présente une partie terminale centrée formant contact élastique engagée dans une fenêtre ménagée à cet effet dans la paroi de la douille. L'autre patte 24'' est simplement relevée à l'extérieur de la douille. Une vis conductrice 25 disposée dans l'axe de la douille 20 est isolée de la rondelle 24 par un manchon isolant 22. Un cylindre isolant 21 est monté sous l'ensemble constitué par la douille 20, la rondelle 24 et l'isolant 21 par l'intermédiaire de la vis 25 qui traverse axialement ledit isolant, ladite vis coopérant avec un écrou 23. Entre ledit cylindre isolant 21 et ledit écrou 23 est installée une seconde rondelle conductrice 26 munie d'une patte 26'. L'ensemble ainsi constitué sera appelé équipement électrique de douille. Un premier fil conducteur 27' est soudé à la patte 26' et un second fil conducteur 27'' est soudé à la patte 24'', lesdits fils 27' et 27'' sont issus d'un câble d'alimentation 27. On utilise avantageusement des fils conducteurs étamés entourés d'une double isolation transparente.

Comme il a été précédemment décrit, et comme on le voit sur la figure 5, la douille 20 est enserrée dans le rétrécissement 10 entre les parties 2' et 2'' du corps 2. Elle repose en outre sur la couronne 11 par l'intermédiaire de l'isolant 21. Il convient de noter que la taille de la couronne 11 est telle que ni l'écrou 23, ni la vis 25 ne sont en contact avec une portion du corps 2. La douille sera disposée de façon à ce que les pattes 24' et 26 passent à travers l'une des lumières 13 et que la patte 24'' passe à travers l'autre ouverture 13. La taille des ouvertures 13 est telle que ni une portion de la surface des rondelles 24 ou 26, ni la partie dénudée des fils 27' et 27'', ni les soudures reliant lesdits fils auxdites rondelles n'entrent en contact avec le corps 2. De plus, un espace suffisamment important est laissé au niveau du bas des ouvertures 13 entre le corps 2 et la douille munie de son équipement électrique pour permettre l'accès des fils 27' et 27'' ainsi qu'un écoulement d'air entre le passage axial 9 et l'évidement. Les fils 27' et 27'' sont réunis pour former le câble 27 dans le passage axial 9, en dessous de la couronne 11 comme il est montré sur la figure 1. Le câble 27 s'étend axialement vers le bas du corps 2 dans le passage 9. Au niveau du dispositif

de chicanes, le câble doit être passé devant les côtés droits des nervures 16 et 14, mais aussi devant la nervure 17, du côté opposé à la nervure 15. Ainsi le câble subit des flexions alternées comme il est montré sur la figure 4. Le diamètre du câble est tel, par rapport à l'espace disponible entre les chicanes, qu'il va être immobilisé au niveau de sa partie prise dans les chicanes. Cette immobilisation du câble se fera d'autant mieux que ce dernier possède une certaine élasticité tendant à s'opposer à la flexion qu'il subit dans les chicanes.

La douille 20 et son équipement électrique peuvent être facilement montés dans le corps 2 en procédant de la façon suivante.

Dans une des parties du corps 2, on installe la douille dans la portion de rétrécissement 10 comprise dans ladite partie, l'isolant 21 en appui sur la moitié de la couronne 11 que porte cette partie et les pattes 24', 24'' et 26' en position dans les échancrures 13' correspondantes. Une longueur suffisante de câble 27 est laissée entre la douille et le dispositif de chicanes pour qu'il n'y ait pas de tension exercée sur les connexions électriques, puis le câble est passé dans les chicanes. L'écrou 30 étant installé dans la portion de son logement hexagonal 8 comprise sur la partie considérée du corps 2, le câble est passé à travers ledit écrou. Enfin, la seconde partie est installée sur la première de façon à constituer le corps 2.

Le corps intérieur 2 qui vient d'être décrit permet donc un montage de l'équipement électrique, tant de la douille, enserrée entre les parties 2' et 2'' que du câble 27 s'étendant dans le passage axial 9 dans lequel il est maintenu immobile par l'action du dispositif de chicanes. Ce corps doit être ensuite introduit dans le corps creux 1. L'emboîtement se fait par force, l'effet de l'élasticité du corps intérieur 2 permettant d'immobiliser ledit corps dans le corps 1 comme représenté sur la figure 1. En conséquence, les deux parties du corps intérieur sont maintenues l'une contre l'autre.

Les pattes 24'' et 26', passant par les ouvertures 13 se trouvent dans l'espace libre existant entre les corps 1 et 2 au niveau de l'évidement 5. Les connexions entre fils et pattes sont donc hors de contact des corps 1 et 2. Ainsi, aucune portion du conducteur sous tension n'est en contact avec les corps 1 et 2.

L'air compris dans l'espace libre ménagé entre les corps 1 et 2 au niveau de l'évidement 5 va assurer une certaine protection thermique de la partie supérieure du corps de bougie autour de la douille 20. De plus, une circulation d'air s'établit entre le passage axial 9 et ledit espace libre à travers les ouvertures 13. Avantagusement, comme on le voit figure 6, les parties 2' et 2'' ne sont pas en contact au niveau de la partie du corps 2 située au dessus de l'évidement 5. En conséquence, lorsque la douille 20 est installée dans le corps 2, l'air peut circuler à travers deux ouvertures 40 entre l'extérieur et ledit espace libre. Une circulation d'air est donc assurée le long de la douille 20.

Ces caractéristiques permettent d'assurer que

l'équipement électrique ne produira pas une surchauffe au niveau de la partie supérieure de l'ensemble des corps 1 et 2.

Le corps intérieur 2 peut être retiré du corps 1 de fausse bougie en exerçant une pression appropriée sur la partie supérieure dudit corps intérieur. Il convient de noter que la pression à exercer est assez importante, de sorte qu'il n'y a pas de risque que se produise un démontage non désiré du corps intérieur 2. La fausse bougie décrite ci-dessus peut être installée sur un luminaire par l'intermédiaire de l'écrou 30 adapté à être vissé sur un tube fileté creux 36, comme on le voit sur la figure 2. Le câble 27 venant du luminaire 37 passe à l'intérieur dudit tube fileté creux 36 pour rejoindre le passage 9 à l'intérieur du corps 2. Lesdits tube fileté et écrou sont choisis de façon à ce que la fixation résiste à un couple de dévissage normalisé prévu pour les supports d'ampoule sur un luminaire.

Les figures 3, 7 et 8 présentent une variante de fausse bougie selon la présente invention dans laquelle le système d'attache est différent. Un corps intérieur 32 est prolongé dans sa partie inférieure par un talon 33. Le corps 32 est identique au corps 2 décrit précédemment à l'exception de sa partie inférieure laquelle ne comporte pas les couronnes 7 et 7' et le logement hexagonal 8. Le talon 33 est un cylindre creux. Sur sa surface sont ménagées deux nervures 34 et 34' s'étendant radialement. Lorsque le corps intérieur 32 est installé dans un corps de fausse bougie, le talon reste à l'extérieur dudit corps, comme on le voit sur la figure 3. Ce talon est adapté à être installé dans un logement prévu à cet effet dans un luminaire 35. Les nervures 34 permettent d'assurer l'immobilisation du talon dans ledit logement, de façon à ce que la fixation résiste à un couple de dévissage normalisé prévu pour les supports d'ampoule sur un luminaire.

Il est bien entendu que les exemples décrits constituent des illustrations de la présente invention et ne limitent en aucun cas sa portée. On peut notamment envisager la fabrication du corps de fausse bougie en un matériau différent du corps intérieur grâce à la réduction des contraintes thermiques et électriques que permet l'agencement selon l'invention.

Revendications

1. Fausse bougie du type comportant un corps creux (1) de forme cylindrique ou tronconique portant en sa partie supérieure une douille (20) adaptée à recevoir le culot d'une ampoule et connectée à un câble d'alimentation (27) qui s'étend axialement à l'intérieur dudit corps, et un corps intérieur (2) amovible de montage de l'équipement électrique, caractérisée en ce que ledit corps intérieur (2), creux et constitué d'au moins deux parties complémentaires (2', 2''), renferme l'équipement électrique, comprenant ladite douille (20) et ledit câble (27), lesdites

parties complémentaires (2', 2'') étant immobilisées l'une contre l'autre à l'intérieur du corps creux (1) par emboîtement forcé afin d'enserrer ladite douille (20) dans un logement supérieur (10), le câble étant maintenu dans un passage axial (9) ménagé entre lesdites parties.

2. Fausse bougie selon la revendication 1, caractérisée en ce que le câble est maintenu dans ledit passage axial (9) par un dispositif de chicanes (19) solidaire de l'une desdites parties.
3. Fausse bougie selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée par la mise en oeuvre d'une matière thermoplastique injectable présentant des bonnes caractéristiques de résistance à haute température telle la matière thermoplastique commercialisée sous la dénomination LATE-NE 7H2WV0 naturel.
4. Fausse bougie selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce qu'un moyen de fixation (30, 33) est prévu au niveau de la partie inférieure dudit corps creux, assurant la liaison entre ladite fausse bougie et un support du genre luminaire (37, 35).
5. Fausse bougie selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée en ce qu'une circulation d'air est assurée le long de la douille (20) grâce à des ouvertures d'écoulement (13, 40) constituées par des échancrures ménagées dans les deux parties (2', 2'') du corps intérieur de part et d'autre d'un plan de joint (C) de celle-ci.

Patentansprüche

1. Unechte Kerze der Art, welche einen Hohlkörper (1) von zylindrischer oder kegelformartiger Form aufweist, der an seiner oberen Partie eine Fassung (20) trägt, die so ausgebildet ist, daß sie den Sockel einer Glühbirne aufnehmen kann und mit einem Speisekabel (27) verbunden ist, welches sich axial im Inneren des Körpers erstreckt, und welche ferner einen unbeweglichen Innenkörper (2) für die Montage der elektrischen Ausstattung aufweist, **dadurch gekennzeichnet**, daß der Innenkörper (2) hohl ist und aus wenigstens zwei komplementären Teilen (2', 2'') besteht, welche die elektrische Ausstattung umschließen und die genannte Fassung (20) und das Kabel (27) umfassen, und daß die komplementären Teile (2', 2'') innerhalb des Hohlkörpers (1) gegeneinander unbeweglich gemacht sind durch kraftschlüssiges Einfügen, um die Fassung (20) in einer oberen Aufnahme (10) einzuspannen, während das Kabel in einem axialen Kanal (9) gehalten ist, der zwischen den genannten

Teilen ausgebildet ist.

2. Unechte Kerze nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet**, daß das Kabel in dem genannten Kanal (9) durch eine schikanenartige Vorrichtung (19) gehalten ist, die aus einem Stück mit einem der Teile besteht. 5
3. Unechte Kerze nach einem der voranstehenden Ansprüche, **gekennzeichnet durch** die Ausführung in einem spritzbaren thermoplastischen Material, welches gute Widerstandseigenschaften bei hohen Temperaturen zeigt, wie das thermoplastische Material, das gehandelt wird unter der Bezeichnung LATENE 7H2WVO naturell. 10
4. Unechte Kerze nach einem der voranstehenden Ansprüche, **dadurch gekennzeichnet**, daß ein Befestigungsmittel (30,33) in Höhe der unteren Partie des Hohlkörpers vorgesehen ist, welches die Verbindung zwischen der unechten Kerze und einem Stützteil nach Art einer Lampe (37,35) sicherstellt. 20
5. Unechte Kerze nach einem der Ansprüche 1 bis 4, **dadurch gekennzeichnet**, daß eine Luftzirkulation entlang der Fassung (20) sichergestellt ist, vermittelt Kühlöffnungen (13,40), welche durch Aussparungen gebildet sind, die in den beiden Teilen (2', 2'') des Innenkörpers beiderseits einer Verbindungsebene (C) der Teile eingearbeitet ist. 25 30

Claims

1. An imitation candle of the type comprising a hollow body (1) of cylindrical or frustoconical shape carrying in its upper part a socket (20) adapted to receive the base of a bulb and connected to a supply cable (27) which extends axially in the interior of said body, and a removable internal body for fitting electrical equipment, characterised in that said hollow internal body (2) which is formed by at least two complementary parts (2', 2'') encloses the electrical equipment, comprising said socket (20) and said cable (27), said complementary parts (2', 2'') being immobilised relative to each other in the interior of the hollow body (1) by forced interengagement thereof in order to grip said socket (20) in an upper housing (10), the cable being held in an axial passage (9) provided between said parts. 35 40 45 50
2. An imitation candle according to claim 1 characterised in that the cable is held in said axial passage (9) by an array of displaced baffle portions (9), which is fixed with respect to one of said parts. 55
3. An imitation candle according to either one of the preceding claims characterised by the use of an in-

jectable thermoplastic material having good high-temperature strength characteristics such as the thermoplastic material marketed under the name LATENE 7H2WVO naturel.

4. An imitation candle according to any one of the preceding claims characterised in that a fixing means (30, 33) is provided at the level of the lower part of said hollow body, providing the connection between said imitation candle and a support of the luminary type (37, 35).
5. An imitation candle according to any one of claims 1 to 4 characterised in that a circulation of air is afforded along the socket (20) by means of flow openings (13, 40) formed by notches provided in the two parts (2', 2'') of the internal body on respective sides of a connecting plane (C) thereof.

FIG. 1

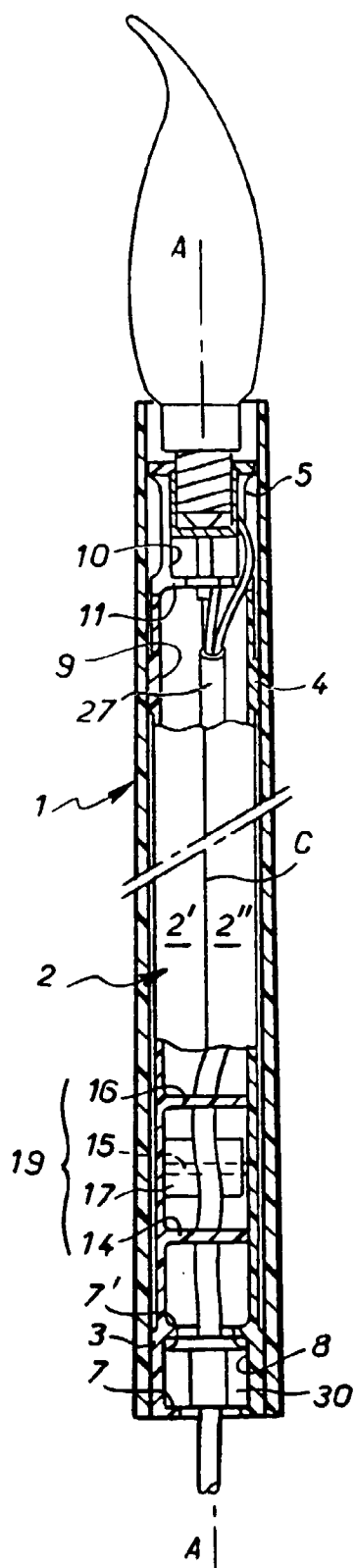


FIG. 2

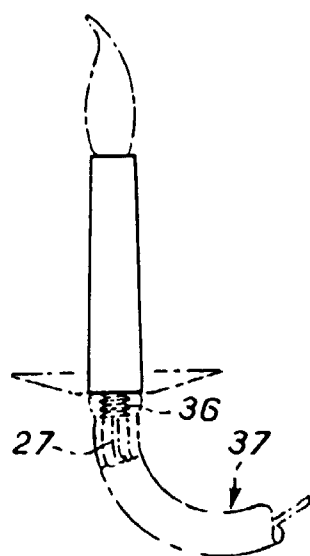


FIG. 3

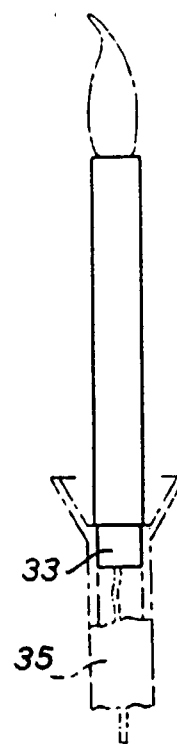


FIG. 6

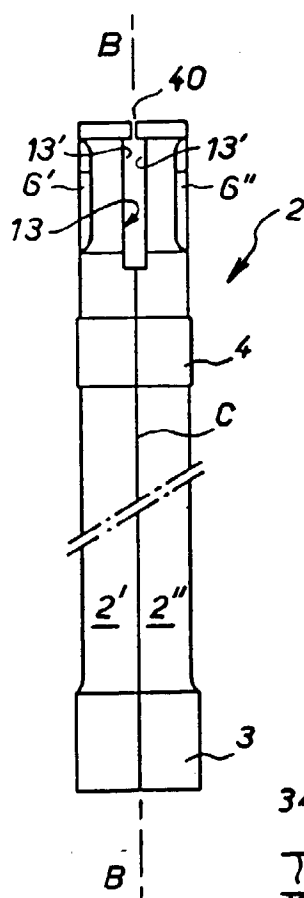


FIG. 7 FIG. 8

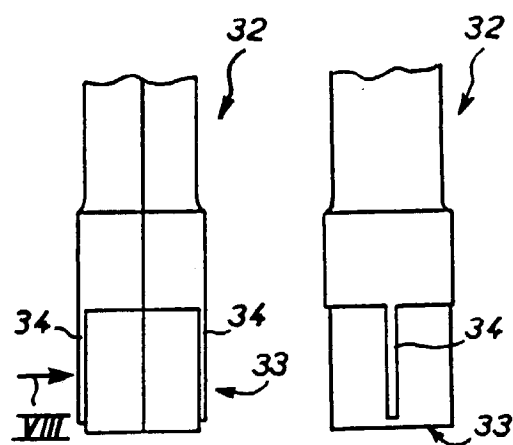


FIG. 4

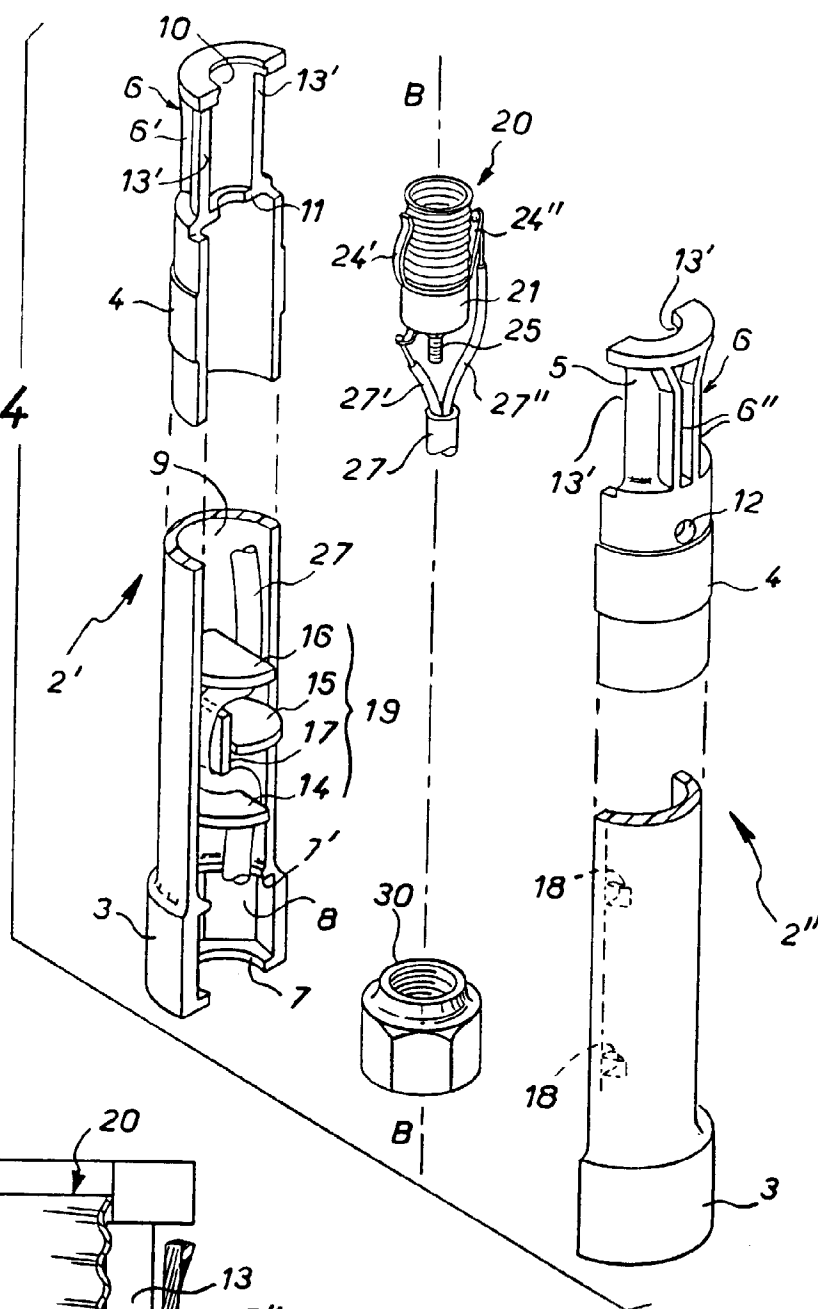


FIG. 5

